

DERBY D'LA COMBAZ REGLEMENT 2010

Article 1 : Organisation

1.1 L'épreuve »DERBY DE LA COMBAZ « est organisée par l'association **risq4** le 30 janvier 2010, sous la forme d'une descente libre chronométrée en individuel.

1.2 État du terrain : Le terrain ne fera l'objet d'aucun travail de préparation et sera de ce fait utilisé par les concurrents dans les conditions météorologiques et nivologiques du jour.

De nombreux obstacles naturels et artificiels peuvent être rencontrés par les concurrents lors de leur parcours, et sont susceptibles de constituer, le cas échéant, de graves dangers pouvant mettre en péril la vie des concurrents.

Article 2 : L'épreuve »derby de la Combaz « est ouverte à toutes les personnes en excellente santé et convenablement entraînées, nées en 1992 et avant. Chaque concurrent doit être maître de son comportement sur la totalité de l'épreuve.

Article 3 : Matériel individuel de sécurité obligatoire.

Chaque concurrent engagé dans l'épreuve « derby de la combaz » doit être équipé tout au long de l'épreuve du matériel de sécurité suivant :

1 : casque homologué ski ou moto exclusivement.

2 : vêtements de ski chauds et résistants

3 : dossard d'identifications remis par l'organisation, visible par devant et dans le dos.

Article 4 : matériel technique

Lors de l'épreuves » derby de la combaz « seuls les équipements de ski suivants seront admis :

1 : ski alpins et télémark

2 : snowboards

3 : monoskis

Article 5 : Modalités d'inscription et tarif

5.1 : L'inscription est prise en compte à la réception du montant de 30 euros par personne joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant le vendredi 29 janvier 2010 à 18h à l'office du tourisme des **Contamines montjoie**.

5.2 : Certificat médical datant de moins de 3 mois joint avec le bulletin d'inscription obligatoirement.

5.3 : L'inscription comprend :

1 : le droit de participer à l'épreuve.

2 : la fourniture du dossard officiel.

3 : repas sur l'aire d'arrivée.

4 : le forfait remontée mécaniques des Contamines Montjoie (si nécessaire).

5 : L'assurance carré neige obligatoire.

Article 6 : assurance

6.1: L'association risque 4 organisatrice du « derby de la combaz » a souscrit une assurance auprès de la compagnie MMA .

Article 7 :Déroulement, résultat et dotation

7.1 :Départ : chaque concurrent sera aux ordres du starter dix secondes avant son horaire de départ communiqué sur la liste de départ. Les départ de chaque concurrent seront échelonnés toutes les trente secondes.

7.2 :Disqualification : seront disqualifiés :

-les concurrent omettant de passer dans les portes des points de contrôles obligatoires.

7.3 :Classement :

-Classement établi par catégories et par sexe plus classement scratch.

7.4 :Dotation :

-Lors de la remise des prix officielle seront récompensés les3 meilleurs concurrents au classement scratch.

-Seront récompensées les 3 meilleurs équipes. Une équipe étant constituée de 2 concurrents toutes glisses confondues. La course étant faite en individuel, les chronos sont additionnés. Les équipes doivent être déclarées avant le départ.

De nombreux lots seront tirés au sort et attribués à l'ensemble des concurrents présents lors de la remise des prix.

Article 8 :

8.1 : Le comité d'organisation se réserve le droit en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité de modifier le règlement.

8.2 :Annulation : Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions nivologiques, météorologiques, en cas de force majeur ou d'instabilité du manteau neigeux.

8.3 :Remboursements : en cas d'annulation le jours de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.